



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

le 30 octobre 2024
Téléconférence

PRÉSENT: Carl Grimard, Président
André J. Lalonde, Conseiller Quartier 5
Michel Bourdon, Membre
Mathieu Couture, Membre
Karine McCulloch, Greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, Conseillère Quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h01.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Michel Bourdon

Appuyée par Mathieu Couture

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Aucune

4. Adoption des procès-verbaux

Proposée par Michel Bourdon

Appuyée par Mathieu Couture

QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 28 août 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

5. Présentations / Rapports

5.1 Modification au règlement de zonage pour le 1014 Filion

a. Présentation

Présentation de Fabien Lalande.

b. Questions / Commentaires

Carl Grimard demande si le propriétaire du terrain agricole aura la possibilité de faire changer de nouveau le zonage pour ce terrain, advenant que la ville s'extension vers le sud.

Marie-Eve Belanger indique que si le Plan Officiel est modifié dans le futur, une révision est fait à chaque 5-10 ans, et que la zone urbaine s'étend jusque-là, ce sera possible de modifier le Plan Officiel.

c. Recommandation

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Michel Bourdon

Attendu que la modification proposée au règlement de zonage pour la propriété décrite comme étant une Partie du Lot 1 et du Lot 2, Concession 9, est conforme à la déclaration de principes provinciale et est conforme au plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell; et

Attendu qu'un amendement au Règlement de zonage était une condition requise de la demande d'autorisation B-034-2024 qui fut approuvée conditionnellement par l'autorité approbatrice le 22 août 2024;

Que le Comité d'aménagement recommande au Conseil l'adoption d'un règlement pour changer la catégorie de zonage de la parcelle à être détachée du dossier B-034-2024 de « Zone Agricole (AG) » à « Zone Agricole – Exception 31 (AG-31) ».

ADOPTÉE

6. Autres items

Aucun

7. Ajournement

La réunion est ajournée à 19h10.

Carl Grimard, Président

Karine McCulloch, Greffière adjointe